Auteuil au domicile du prince Pierre-Napoléon Bonaparte.

» Ils étaient chargés de lui remettre, au nom de M. Paschal Grousset, un cartel motivé par une lettre du prince insérée le 30 décembre dernier dans le journal: *l'Avenir de la Corse*, M. Paschal Grousset se prétendait offensé par cette lettre, bien qu'il n'y fut pas nommé et demandait une réparation par les armes. Il avait accompagné ses deux témoins usqu'à Auteuil.

» De son côté, le prince Pierre avait, dès la veille, 9 janvier, adressé une provocation à M. Rochefort, directeur de la *Marseillaise*, au sujet d'un article portant la signature : *Lavigne* et dans lequel des insultes lui avaient été adressées.

» Pendant que M. Paschal Grousset attendait dans la rue avec une autre personne qu'il disait avoir rencontré en route et emmenée, MM. Noir et de Fonvielle furent introduits auprès du prince. Quelques instants après, M. Victor Noir sortait en chancelant et venait s'affaisser sur le trottoir, puis bientôt M. de Fonvielle se précipitait hors de la maison, la tête nue, brandissant dans sa main droite un revolver à six coups et criant: *à l'assassin !*

» M. Noir était immédiatement porté dans une pharmacie voisine, où il rendait le dernier soupir sans avoir pu proférer une seule parole. Il avait reçu un coup de feu dans la région du cœur et la blessure avait déterminé une hémorrhagie presque foudroyante.

» Le paletot de M. de Fonvielle portait aussi la trace d'un coup de feu.

» Que s'était-il passé dans la maison du prince? Quelles avaient été les circonstances de la scène qui venait de se terminer si douloureusement ?

» Deux versions étaient en présence, celle de M. de Fonvielle et celle du prince.

» Voici la première telle que M. de Fonvielle l'a formulée dans l'instruction.

« J'ai été chargé avec mon camarade Victor Noir, par Paschal Grousset, journaliste, » notre ami commun, de faire connaître au » prince Pierre Bonaparte que nous étions » chargés de lui demander une réparation » par les armes, Grousset se prétendant » grossièrement insulté par lui.

» Nous nous sommes trouvés le matin » Noir, Grousset et moi, réunis au journal : » *la Marseillaise*. Noir avait une voiture de » place, dont je ne me rappelle pas le numéro. Nous sommes partis du journal : *la Marseillaise*, vers une heure, nous sommes » allés directement à Auteuil. Je ne me rappelle plus bien le chemin que nous avons » pris ; il me semble que nous avons passé » le long de la Seine et devant le Trocadéro.

» Peu de temps avant notre arrivée à Auteuil, à un endroit que je ne puis préciser, » Noir a appelé Sauton qui est monté en voiture avec nous.

» A notre arrivée devant la maison du » prince, nous sommes descendus tous les » quatre, nous avons gardé notre voiture ; » Grousset et Sauton sont restés à se promener devant la maison ; moi et Noir » sommes rentrés; nous avons parlé à deux » domestiques demandant si le prince était » chez lui ; on nous a répondu que oui, » après avoir remis nos cartes quelques » instants après on nous a fait entrer dans » une pièce au premier étage qui est, je » crois, un grand salon, nous nous sommes » assis en attendant. Peu d'instants après, » peut-être six minutes, le prince est sorti » d'une chambre voisine, il était en pantalon » ample et en tenue d'intérieur.

» *Monsieur, lui dis-je, mon ami* Victor » Noir et moi nous venons, de la part de » Paschal Grousset, remplir une mission que » cette lettre vous expliquera ; en même » temps, je lui ai tendu la lettre que vous » me présentez et que je consens à signer » *ne varietur*.

» Le prince prit la lettre et me répondit: » Vous ne venez donc pas de la part de Rochefort? Vous n'êtes donc pas de ses manœuvres? Veuillez lire cette lettre, monsieur, et vous verrez qu'il ne s'agit pas » de M. Rochefort.

» Il prit la lettre, s'approcha d'une fenêtre » et lut; puis, la pliant en deux, il l'a jeta » sur une chaise et s'avança vers nous : J'ai » provoqué M. Rochefort, dit-il, parce que » M. Rochefort est le porte drapeau de la » crapule ; quant à M. Grousset, je n'ai rien » à lui répondre ; est-ce que vous êtes solidaires de ces misérables ? Monsieur, lui » répondis-je, nous venons, loyalement, » courtoisement, vous demander une réponse.

« Etes-vous solidaires de ces gens-là ? interrompit-il ; Victor Noir lui répondit : nous » sommes solidaires de nos amis.

« Le prince donna un soufflet à Victor » Noir, fit un ou deux pas en arrière, tira » brusquement son révolver de la poche dans » laquelle était plongée sa main et fit feu » sur Noir ; ce dernier porta ses mains à sa » poitrine et sortit par la porte par laquelle » nous étions entrés.

» Aussitôt le prince dirigea son pistolet » contre moi et fit feu une seconde fois » pendant que je cherchais à prendre mon » pistolet qui se trouvait dans un étui dans » la poche de mon paletot.

» Le prince se mit devant la porte en me » visant, déchargea une troisième fois son » arme et je sortis en criant à l'assassin ! ! » Je traversai les deux pièces, je descendis » l'escalier par lequel nous étions montés » et je trouvai sur le trottoir Noir expirant.

Le récit du prince Pierre diffère essentiellement de celui de M. de Fonvielle. Voici ses déclarations :

« J'ai écrit à Rochefort une lettre qui doit » être publiée dans les journaux de ce soir. » Je lui proposais de me battre en duel avec » lui. Aujourd'hui, vers deux heures et demie, je me trouvais dans ma chambre en » pantalon, à pieds et en robe de chambre, » je venais de me lever après avoir reçu la » visite de mon médecin qui me soigne depuis quelques jours pour une forte grippe. » Une femme à mon service est venue m'avertir que deux messieurs demandaient à » me voir ; elle me remit leurs cartes. Je » crus que ces personnes venaient de la part » de Rochefort et je dis de les faire entrer » sans lire les noms qui étaient sur leurs » cartes.

« Je les fis attendre une minute à peine. » Lorsque j'entrai dans le salon je me trouvai en face de deux individus qui avaient » leurs mains dans leurs poches et se présentaient d'une manière provocante. Il me » semble qu'ils avaient déposé leurs chapeaux sur les meubles ; je ne connaissais » pas ces individus ; je ne les ai jamais vus. » Ils me dirent presque en même temps : » « Nous sommes chargés de cette lettre, » et l'un d'eux, *je crois que c'est le plus* » petit, me tendit la lettre que vous me présentez, et qui est signée : «Paschal Grousset. »

» Je regardai superficiellement cette lettre, » je vis la signature et je dis : « Avec Rochefort, volontiers ; avec un de ses manœuvres, non. » — Le plus grand me dit » alors très-impérieusement : « Lisez donc » la lettre. » — Je réplique : « Elle est toute » lue ; en êtes-vous solidaires ? » — A ces » mots, le plus grand, (Noir) me frappa vivement à la joue gauche d'un coup de » de poing. Je vis le plus petit s'armer d'un » pistolet qu'il a tiré de sa poche ; il a cherché à l'armer, en s'appuyant sur la main » gauche dans laquelle se trouvait l'étui d'un » pistolet. Je me suis reculé de deux pas ; » j'ai tiré de ma poche droite un pistolet à » cinq coups que je porte habituellement » sur moi ; j'ai tiré un coup sur le plus grand, » j'étais à deux ou trois mètres de lui. Il » s'est *retourné immédiatement* et a quitté » le salon par la porte de la salle d'armes, » par laquelle il était entré. Tout ceci n'a » duré qu'un instant. Le plus petit s'était » jeté derrière un fauteuil d'où il cherchait » à tirer sur moi. J'ai alors tiré sur lui un » coup de mon pistolet qui ne l'a pas atteint. » Il a alors quitté sa place et s'est dirigé en » se baissant à demi, vers l'autre porte du » salon qui donne dans le billard. Dans ce » trajet, il a passé tout près de moi ; mais » *son attitude n'étant plus menaçante*, je » n'ai pas tiré sur lui. Il eut été tué presque » à bout portant, je l'ai suivi à distance. » Lorsqu'il a été dans le billard à la hauteur de la porte de la salle à manger, il » m'a visé avec son pistolet. Je lui ai alors » tiré un nouveau coup de pistolet qui ne » l'a pas atteint, et le second individu a disparu à son tour. »

» Telle est la version présentée par l'accusé. Elle est en opposition formelle avec celle de M. de Fonvielle sur la question importante de savoir par qui le premier acte de violence a été commis dans la scène du 10 janvier.

» L'information a recueilli sur ce point les renseignements suivants :

» Plusieurs personnes ont constaté sur le visage de l'accusé l'empreinte certaine d'un coup. M. le docteur Morel, qui a vu le prince vers deux heures et demie, déclare qu'il avait sur la joue gauche une très forte rougeur avec une apparence d'ecchymose et de gonflement. La même constatation a été faite par le docteur Pinel et par plusieurs autres témoins.

» D'autre part, certaines paroles recueillies de la bouche de M. de Fonvielle tendent à établir que M. Victor Noir a réellement frappé le prince au visage.

» M. Lechantre boucher à Auteuil, a entendu pendant qu'il aidait à transporter le corps de Victoir Noir à la pharmacie, une personne qui disait derrière lui : « il a tué mon ami, mais c'est égal il a reçu un bon soufflet ! » Immédiatement après, entendant parler M. de Fonvielle dans la pharmacie, Lechantre a parfaitement reconnu, dit-il, la voix qui avait prononcé les paroles qui viennent d'être rapportées.

» Un autre témoin, M. Vinviolet, architecte, présent au moment de la mort de Victor Noir, et qui a entendu M. de Fonvielle raconter la scène, affirme que celui-ci a déclaré qu'à la suite de ce propos échangé avec le prince, Victor Noir s'était avancé et l'avait soufleté. Le jour même, M. Vinviolet a rapporté ce propos à d'autres personnes qui ont confirmé sa déclaration.

» M. Mourgoin, architecte, a entendu de la bouche de M. de Fonvielle un propos, qui sans être aussi précis, reste cependant très significatif. « Victor Noir a donné ou a été pour donner un soufflet au prince. » Le témoin affirme que M. de Fonvielle a employé l'une ou l'autre de ces locutions. « Enfin dans le poste de police où il avait été conduit pour y faire ses déclarations, M. de Fonvielle, racontant aux agents présents toutes les circonstances de sa démarche chez le prince et les propos échangés, ajoutait : « que son ami se sentant froissé se serait avancé et vous comprenez !..... Les agents expliquent que M. de Fonvielle en prononçant ces paroles levait la main dans l'attitude d'un homme qui va frapper; ils déclarent que si M. de Fonvielle n'a pas dit que Noir eut frappé le prince, il faisait du moins un geste signifiant qu'un coup avait été porté par Noir.

» A ces diverses dispositions doivent être opposés des témoignages d'après lesquels M. de Fonvielle, aussitôt après le drame d'Auteuil, aurait fait un récit dont ses déclarations *devant le magistrat instructeur ont été* l'exacte reproduction.

» Il faut citer notamment M. Grousset, M. Mortieuse dans la pharmacie duquel la victime a été transportée, et M. le docteur Semmazenil qui s'est trouvé présent au moment de la mort de la victime. Tous deux ont entendu M. de Fonvielle raconter que l'accusé avait frappé au visage M. Victor Noir avant de faire feu sur lui.

» Quoiqu'il en soit, et la version de l'accusé dût elle être acceptée, il n'en resterait pas moins établi qu'il a volontairement donné la mort à M. Victor Noir : La justice ne saurait admettre que ce crime puisse être justifié par l'acte de violence auquel la victime se serait laissée entraîner.

Il est également certain que l'accusé a déchargé deux fois son pistolet sur M. de Fonvielle.

En conséquence le prince Pierre-Napoléon Bonaparte est accusé :

1° D'avoir le 10 janvier dernier, à Paris-Auteuil, commis le crime d'homicide volontaire sur la personne de Yvon Salmon, dit Victor Noir.

Avec cette circonstance que ce crime a été suivi du crime ci-dessous spécifié.

2° D'avoir le même jour, à la même heure et dans le même lieu, commis sur la personne d'Ulric de Fonvielle, une tentative d'homicide volontaire, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, avec cette circonstance que ce crime a été précédé de celui ci-dessus spécifié.

Crimes prévus et punis par les articles 2, 275, 304 du code pénal.

Fait au parquet le 28 février 1870.

Le Procureur-général,

GRANDPERRET.

Correspondance particulière

du Journal de Roubaix.

—

Tours, 20 mars.

Ces jours derniers la ville était fort tranquille, quoiqu'on la dépeignit comme très-animée. Mais depuis hier on peut dire que Tours a été transformé. Toute la journée de samedi s'est passée en visites officielles. C'était un spectacle bien nouveau pour les habitants de voir courir par la ville en voiture, précédés et suivis d'une escorte de cent dragons : aussi toute la population était-elle répandue sur le parcours de la haute Cour de justice.

A propos des visites faites à M. le président Glandoz, on a remarqué celle qu'a voulu lui faire le Conseil municipal qui n'y était pas obligé.

A l'arrivée du train de Paris de 3 heures, il y a eu pendant deux jours une foule considérable. Elle avait pénétré jusque dans la grande salle où l'on distribue les bagages aux voyageurs. Hier on comptait voir arriver le prince, soit les personnes dont le nom a circulé partout depuis l'événement du 10 janvier. Mais le prince a été transféré cette nuit à Tours, et les témoins en détention, cités par la partie civile, ne viendront probablement que par le train de minuit 45.

L'accusé a été conduit dans le petit appartement qui lui avait été réservé. Ce sont, comme nous l'avons dit, deux pièces détachées de l'habitation du directeur de la prison. Ces deux pièces sont au rez-de-chaussée à gauche et éclairées par deux fenêtres ayant vue sur le boulevard.

Dès le matin, les jalousies qui les garnissent ont été baissées, et deux factionnaires placés sous ces fenêtres. Deux autres se trouvent devant la grille sur le trottoir du Boulevard ; habituellement cette grille restait entr'ouverte ; maintenant elle est fermée.

La liste des jurés a été signifiée au prince dans la matinée ; ensuite il a reçu la visite de sa famille. On n'ignore pas que la princesse et ses enfants sont descendus depuis quelques jours à l'*Hôtel de l'Univers*.

M. Rochefort sera déposé au pénitentier de Tours qui a compté parmi ses hôtes, de Merci, Doinot, Blanqui, Me Lemoine. Toute la rédaction de la *Marseillaise* et une partie des témoins assignés par MMes Floquet et Laurier occuperont une maison particulière qu'il occuperont en totalité.

Les hauts jurés sont en majeure partie déjà rendus à leur poste. Nous avons remarqué parmi eux le fils de M. Rigand, premier président de la Cour impériale d'Aix.

Les ouvriers tapissiers sont encore dans la salle des assises. Des améliorations et des embellissements y ont été faits depuis que nous l'avions vue. Les places des journalistes, meilleures que toutes celles que nous avons occupées jusqu'à présent, ont été parfaitement ménagées et appropriées. La distribution s'en est faite entre les rédacteurs français et étrangers avec une cordiale confraternité suivant les traditions de la presse judiciaire.

Parmi les témoins cités par le ministère public sont MM. Fonvielle, Paschal-Grousset, Millière, Chabrillat, de Cassagnac, Della Rocca, Casauvra, Pinel, Morel, Bergeron, Tardieu, Wachter, Mourguin et Mlle Gillet, femme de chambre de la princesse, au nombre de ceux appelés par une des parties civiles se trouvent MM. Arnould, Blavet, Claretie, Cavalier, Rochefort, Panton, Seingnerlet, Debecker et Mme Louis Noir.

La partie civile représentée par Me Laurier a fait assigner, dit-on, d'autres témoins encore.

Voilà deux jours que le Palais-de-Justice est gardé par la force armée qui n'y laisse pénétrer personne sans autorisation.

Tout est horriblement renchéri à Tours; a moins de 25 à 30 fr. par jour on ne trouve pas à s'y loger. Les retardataires, tant tout est plein, seront exposés à coucher dans des greniers et sur la paille.

Quoique l'on soit dans Indre et Loire, on retrouve ici les souvenirs du département du Cher, qui avait si bien mérité son nom, lorsque la Haute Cour siégeait à Bourges en 1849. Mais en revanche tout est ici beaucoup plus pompeux : les magistrats sont installés dans des Palais avec une domesticité nombreuse; des voitures sont mises à leurs disposition, des escortes de cent dragons qui auraient eu bien de la peine à marcher un pas dans les rues étroites et tortueuses de Bourges, peuvent trotter à leur aise et battre majestueusement le pavé sur les boulevards et les grandes voies de la capitale de la Touraine.

On s'attend ici aux débats les plus passionnés que l'on eût vus de longtemps. Il a été distribué comme toujours au public un plus grand nombre de lettres qu'il y a de places ; mais toute cette affluence trouvera à se caser avec de la bonne volonté et en se serrant outre mesure. Des places réservées, dans le prétoire et parallèlement à celles des rédacteurs sont destinées à MM. les membres du Haut-Jury qui ne siégeront pas. — Ed. Duval.

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 11 février.

Remplacement de l'octroi.

17e question. — Peut-on supprimer l'octroi sans le remplacer par un autre impôt ?

Evidemment non.

18e Quel serait cet impôt, et comment le percevrait-on ?

Dans les diverses opinions émises jusqu'à ce jour, il n'a rien été proposé qui soit applicable à la situation de la ville de Roubaix.

19e Si l'on voulait demander l'équivalent du produit de l'octroi à des centimes additionnels aux 4 contributions directes ou seulement à la contribution mobilière et à celle des patentes, de combien pour 100 ces contributions devraient-elles être augmentées ?

Il est dit plus haut que la recette totale s'est élevée en 1869 à 957,514 f. 23

Il convient d'en déduire les frais de perception. 63,118 f. 64

Perte pour la ville 894,392 f. 59

Le principal des 4 contributions directes est pour la même année de 774,147 f. 95

Le principal de l'impôt mobilier et des patentes est seulement de 492,567 f. 95

Dans la première hypothèse, il faudrait augmenter les quatre contributions directes de *centquinze pourcentce* qui serait intolérable.

Dans la seconde hypothèse, l'augmentation qui pèserait principalement sur toutes les classes des patentés, serait de *cent quatre-vingt-cinq pour cent*, ce qui serait impossible.

En principe, cette substitution d'une contribution forcée à un impôt dont on est libre de s'exonérer, puisque les denrées indispensables à la nourriture de l'homme ne sont pas taxées, serait le plus mauvais de tous les systèmes.

La viande seule paye 2 centimes 3/4 le demi kilogramme, et le prix au détail resterait le même, si l'on supprimait cette légère taxe.

20e question. Les vins sont-ils imposés ?

Oui. Les vins en cercle et en bouteille, de toute qualité, payent 3 fr. 60 l'hectolitre.

21e question. Y a-t-il des surtaxes ?

Non.

Combustibles et matières premières employés dans l'industrie.

22e question. — Les combustibles et matières premières servant à l'industrie pour la préparation des objets destinés au commerce général, sont-ils affranchis des taxes municipales ; et s'ils sont imposés, y a-t-il des réclamations à ce sujet ?

Ces objets sont affranchis des droits d'octroi.

23e question. — Dans quelle mesure et par quels moyens ces matières sont-elles affranchies ?

Lorsqu'une usine est isolée de l'habitation, tous les charbons y entrent sans payer le droit ; mais lorsqu'il y a communication entre l'une et l'autre, l'industriel paie, sous forme d'abonnement, la taxe sur la quantité de charbon présumée nécessaire à la consommation de son ménage ; le reste est affranchi.

24e question. — Se borne-t-on à exonérer les combustibles ou matières premières servant à la fabrication des objets destinés pour l'extérieur du lieu sujet, ou bien accorde-t-on l'exemption d'une matière générale, pour tous les combustibles et matières premières consommés dans les usines, sans distinction du lieu où se consommera le produit fabriqué ?

L'exemption a lieu sans distinction du lieu où se consommera le produit fabriqué.

Observation supplémentaire.

Une bonne loi générale est impossible en matière d'Octroi. Il y a trop de différences de situation entre les communes pour qu'on puisse les assujettir toutes au même régime. Certaines villes qui ne pro-

---

avait remis au lendemain les affaires sérieuses : il ne songeait plus qu'à fêter la bonne chère, à applaudir les calembours de son satirique voisin. La vue de Thérèse, douce et pâle victime placée en face de lui, souriant sous ces fleurs, au milieu de cette joie bruyante, ne lui fit pas perdre un coup de dent, ne l'empêcha pas de savourer un bon morceau, de goûter de tous les vins.

Le dessert arriva; les convives, riches et pauvres, commençaient à s'échauffer; alors, Smithson se leva et porta d'une voix retentissante la santé de M. Laurent.

Ce toast fut suivi d'un vacarme tel qu'on eût cru que la fabrique entière allait crouler. Prévenus sans doute d'avance, les conviés se levèrent spontanément en choquant leurs verres; à ce signal, une décharge de mousqueterie et de pétards partit de la cour et ébranla les fenêtres de la salle. Les ouvriers Anglais, dirigés par notre ancienne connaissance Tom, le teinturier, poussaient des hourras capables de renverser des murailles ; les ouvriers du pays, hommes, femmes et enfants, agitaient les bras, trépignaient de plaisir, en criant tumultueusement :

— Oui, oui, à la santé de M. Laurent ! de notre maître ! de notre ami !... Vive M. Laurent !

Le manufacturier, debout sur l'estrade d'où il dominait cette immense assemblée, contemplait avec une émotion profonde ces chaleureux transports. Il était pâle de bonheur et d'orgueil ; un frisson électrique parcourait ses membres.

Sur un signe de sa main le silence se rétablit.

Mes amis, dit-il d'une voix altérée, mais qui s'entendit distinctement jusqu'à l'extrémité de la galerie, mes bons amis, mes enfants, vous me rendez trop heureux et trop fier. Ce n'est pas à moi qu'il faut boire, c'est à votre bonheur, au bonheur de vos familles... Il occupe constamment ma pensée !

Les applaudissements, les hourras recommencèrent avec plus de force ; l'enthousiasme prenait tous les caractères de la frénésie.

Merville, électrisé par ces démonstrations, ou impatient de faire parade de son éloquence, voulut renchérir encore sur les plus exaltés. Elevant sa main armée d'un verre de chambertin, il s'écria d'un ton emphatique et déclamatoire :

Messieurs, et vous, braves ouvriers de la fabrique de Précigny, nous avons un grand devoir à remplir. Ce n'est pas en vain que la Providence a réuni ici l'élite de la province (le docteur : s'inclinait circulairement vers les personnages de la table d'honneur) et les membres de cette grande famille dont M. Laurent est le père industriel; elle a voulu que nous nous unissions tous dans une pensée commune pour réparer une cruelle injustice... Le bienfaiteur de ce pays a été en proie à d'indignes calomnies; je bois donc à sa prospérité, à la confusion de ses ennemis !

— A la confusion de ses ennemis ! répéta la foule tout d'une voix.

Les acclamations et les trépignements recommencèrent; les convives, plus calmes, de la table d'honneur, y prenaient part eux-mêmes, extraînés par l'exemple. Merville, ravi du succès de son toast, s'était rassis au milieu du bruit; il ne s'aperçut pas que Thérèse fixait sur lui un regard morne et mélancolique, comme pour lui reprocher d'avoir mêlé des malédictions aux plaisirs de cette fête.

Pendant que le docteur savourait délicieusement les douceurs de son triomphe et d'un verre de chambertin, un jeune homme qui semblait être un domestique de la fabrique, se glissa jusqu'à lui par une porte de dégagement et lui dit quelques mots à l'oreille.

— Laissez-moi, je ne puis me déranger, répliqua Merville avec humeur.

— Mais, monsieur le docteur...

— M'importunerez-vous longtemps ainsi, drôle ? je vous dis que je ne puis quitter la table de sitôt... Allez au diable !

Déconcerté par cette rebuffade, le jeune homme resta un moment immobile derrière la chaise de Merville; puis, voyant qu'il n'obtenait de lui aucun signe d'attention, il s'éloigna lentement.

Cette petite circonstance, comme on peut le croire, n'avait été remarquée de personne; on était encore sous l'impression produite par le toast du docteur, et le tumulte n'était pas encore apaisé. M. Laurent, toujours debout, semblait attendre que le calme se fût rétabli; il était trop habile pour accepter sans protestation une démonstration qui ressemblait à un acte de rancune et de vengeance; enfin il put se faire entendre :

— Je remercie mon honorable ami, le bon docteur Merville, reprit-il d'une voix grave et avec un accent modeste, mais je ne saurais désirer la confusion de personne. Les calomnies dont on a parlé ne peuvent m'atteindre. Ma réponse est dans la prosperité, le bien-être qui règnent en ce moment dans la commune entière ! C'est la continuation de cette prospérité du pays que nous devons désirer, c'est vers elle que doivent tendre nos vœux...

— La prospérité du pays ! s'écria une voix tonnante tout près de lui; mensonge! mensonge !

M. Laurent resta le bras tendu, la bouche béante. Un homme vêtu de noir, le visage pâle, les cheveux en désordre, venait d'entrer par la petite porte; c'était Alfred de Précigny.

—

XVII

Un sourd frémissement courut d'un bout à l'autre de la salle : Thérèse poussa un cri et se laissa tomber sur son siége, à demi évanouie ; puis, il se fit un grand silence; tous les regards se fixèrent avidement sur Alfred.

Rien qu'à voir le jeune comte, on ne pouvait s'empêcher de trembler ; sa contenance annonçait un malheur. Ses traits, amaigris depuis quelques mois, étaient profondément bouleversés ; ses yeux caves brillaient dans leurs orbites comme des charbons ardents. Il semblait en proie à une exaltation suprême qui tenait de l'égarement.

A son tour il promena un regard farouche et menaçant sur l'assemblée.

— On vante la prospérité du pays ! reprit-il d'une voix vibrante ; on boit, on chante, on porte des toasts, on se réjouit ; Vous tous, tant que vous êtes, qui assistez à cette fête impie, ne vous arrêtez pas ici un instant de plus ; la fatalité qui pèse sur cette odieuse maison pourrait vous atteindre ; le bras de Dieu, étendu sur elle, pourrait vous frapper... Si vous êtes chrétiens, ne tentez pas la Providence ! jetez vos verres, éteignez ces lustres, interrompez ces chants et ces rires... C'est ici la maison du mauvais riche : la mort est à la porte !

Une erreur superstitieuse s'était emparée de la plupart des assistants. Les hommes restaient immobiles ; quelques femmes faisaient furtivement le signe de la croix. Néanmoins nul n'osait élever la voix : de toutes les parties de cette immense salle, on eût entendu le souffle d'un enfant.

Laurent revenu de son premier saisissement, crut devoir, en qualité de maître de maison, interpeller l'audacieux intrus.

— Que signifie cette nouvelle algarade,